

# Le légaliste

## FEMPIRE CAMPUS

Annonce n° 590  
Type Constitution de société  
Parution web 18/04/2025  
Parution print 18/04/2025 · Le Journal de Mayotte (ffff)

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 16/04/2025, il a été constitué une SASU dénommée : **FEMPIRE CAMPUS**

Sigle : FEM Siège social : 13 ruelle Soilihi Hamissi 97660 BANDRÉLÉ

Capital : 8000 €

Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger : La création, le développement et la gestion d'un campus éducatif, culturel et communautaire prioritairement destiné aux femmes et jeunes femmes, dans une logique d'égalité des chances, d'autonomisation sociale et économique, et de lutte contre les discriminations systémiques. La conception, la réalisation et la diffusion de formations diplômantes et certifiantes (niveau Licence, Master, formations professionnelles) en présentiel et/ou en ligne, dans des domaines clés tels que l'éducation, la santé, le numérique, l'environnement, l'innovation sociale, la gestion de projet, et l'entrepreneuriat. La mise en place de dispositifs pédagogiques inclusifs et innovants, favorisant l'accès à la formation des femmes éloignées du système éducatif traditionnel ou confrontées à des obstacles d'accès à la formation. Le développement de plateformes numériques d'enseignement, de e-learning, et de contenus pédagogiques interactifs spécifiquement conçus pour répondre aux besoins et contraintes du public féminin. L'exploitation d'un espace de ressources, de dialogue et d'échange dédié aux femmes, incluant une librairie, un centre de documentation, un espace de coworking, un café associatif et des lieux de réflexion, de débat ou d'expression culturelle. L'exploitation d'un espace de restauration, de type café associatif ou cantine pédagogique, accessible aux apprenantes, intervenantes et membres du campus, ayant pour vocation de favoriser les échanges, la convivialité et le bien-être au sein du campus, dans le respect des normes sanitaires et réglementaires en vigueur. L'organisation d'événements, ateliers, séminaires, conférences, expositions et toute initiative renforçant l'émancipation individuelle et collective des femmes. La réalisation de prestations de conseil, d'accompagnement, d'ingénierie pédagogique ou de coordination de projets éducatifs, sociaux ou communautaires, destinés à soutenir les parcours d'insertion, de reconversion ou de développement personnel des femmes. Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe, pouvant favoriser son développement. L'accès au campus physique et aux formations proposées est exclusivement réservé aux femmes et jeunes femmes, conformément à l'objet social, et ce dans le respect des lois en vigueur encadrant les politiques de non-discrimination fondées sur des critères objectifs d'inclusion, de cohésion sociale et d'égalité réelle.

Président : Mme Anffan Tatiana demeurant 94 bis avenue Paul Castaing 97320 SAINT - LAURENT - DU - MARONI Guyane Française élue pour une durée de Durée indéterminée ans.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MAMOUDZOU.

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.